COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 08 JUILLET 2026 A 18H30
A LA SALLE DE LA MAIRIE

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation : 02/07/2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Secrétaire de séance : M Philippe DELAITE

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Salle de la Mairie sous la présidence de M. Daniel BEY, Maire de la Commune.
PRESENTS : Mesdames BERAUD Josiane, DELAITE Dominique, SERNICLAY Lydie, CHAVEY Sylvie, ORSEL Jeanne-Marie et Messieurs BEY Daniel, CUVELIER Aymeric, MAILLARD Laurent, DECHOUX Denis, DELAITE Philippe, TAMET Gilles
ABSENTS EXCUSES :

ORDRE DU JOUR

1) **Approbation du procès-verbal du conseil précédent**
2) **Parking : demande de financement**
3) **Approbation du Plan communal de Sauvegarde**
4) **Lancement du marché de réfection de la cabane pastorale de la Gardette**
5) **Point sur les travaux sur le réseau d'eau**
6) **Points Divers**

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Avance de trésorerie annuelle pour le budget annexe «Camping municipal le Clos du Lac »

Le conseil municipal accède à cette demande.

1) Approbation du procès-verbal du conseil précédent

Pas de PV concernant le précédent conseil qui a porté uniquement sur les élections sénatoriales (cf. PV d'élection).

2) Parking : demande de financement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il avait été décidé de procéder à la réfection du parking situé derrière la mairie afin d'améliorer son accessibilité et de limiter les désagréments liés à la boue lors des périodes de pluie ou de neige.

Monsieur le Maire présente les travaux envisagés ainsi que leur coût prévisionnel.

Il précise que, dans le cadre de l'enveloppe cantonale, le Conseil départemental peut participer au financement de cette opération à hauteur d'environ 50 % du montant total hors taxes des travaux.

Il présente ensuite le plan de financement de l'opération :

Dépenses		
Libellé	Montant	Taux
Réfection parking	7 600.00 €	100%
TOTAL	7 600.00 €	

Recettes		
Libellé	Montant	Taux
Département	3 800.00 €	50%
Autofinancement	3 800.00 €	50%
TOTAL	7 600.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une aide financière du Conseil départemental pour la réalisation des travaux de réfection du parking susvisés, dans le cadre de l'enveloppe cantonale ;
- Approuve le plan de financement présenté ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération ;
- Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal 2026 dans la limite des crédits votés.

3) Approbation du Plan communal de Sauvegarde

La commune de **Saint-Apollinaire** s'est engagée dans l'élaboration d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** afin de prévenir les risques majeurs et d'assurer la protection des personnes et des biens sur son territoire. Ce document, élaboré en concertation avec les services municipaux et les acteurs locaux, définit l'organisation communale de gestion de crise, les modalités d'alerte, d'information et de soutien à la population, ainsi que les moyens mobilisables en cas d'événement exceptionnel.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment la **loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile** et le **décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005**, le PCS doit être approuvé par délibération du conseil municipal. Ce plan, désormais finalisé et opérationnel, est consultable en mairie. Il intègre une analyse des risques spécifiques à la commune et complète les dispositifs existants.

Il appartient désormais au conseil municipal de se prononcer sur son adoption.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que le Plan Communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus sur le territoire communal ;
CONSIDÉRANT qu'il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune et qu'il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention,
CONSIDÉRANT que le PCS est un outil opérationnel, constitué notamment d'un livret opérationnel et de cartes d'actions, permettant une réponse adaptée en cas de crise ;
CONSIDÉRANT que ce plan a été élaboré en concertation avec les services municipaux et les partenaires locaux, et qu'il est désormais finalisé et consultable en mairie ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal d'approuver ce document afin de permettre sa mise en œuvre effective sous l'autorité du maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** de la commune de **Saint-Apollinaire**, tel qu'annexé à la présente délibération, est **approuvé**.

Article 2 : Le maire est chargé de prendre **l'arrêté portant création du PCS** et de le transmettre au **préfet du département**, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 3 : Le PCS fera l'objet des **mises à jour nécessaires** pour garantir son adaptation aux évolutions des risques, des moyens disponibles et des retours d'expérience.

Article 4 : La présente délibération sera **publiée** et **affichée** en mairie, et transmise aux services préfectoraux pour contrôle de légalité.

4) Lancement du marché de réfection de la cabane pastorale de la Gardette

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a répondu à l'appel à projets FEADER « Aide aux équipements pastoraux collectifs et aide aux cabanes pastorales des communes en difficulté » afin de rénover la cabane pastorale de la Gardette. Il précise que les financements nécessaires à la réalisation de cette opération ont été obtenus (financement à 100 % sur un montant de travaux prévu de.119 698.50€ HT)

Compte tenu de l'état actuel de la cabane, il a été décidé de réaliser les travaux suivants :

- Ragréage des murs et du sol ;
- Remplacement du tuyau du poêle, avec repositionnement à la verticale sous la cheminée et rehaussement de celle-ci de 60 cm par rapport à sa hauteur actuelle ;
- Réfection du plancher en bois entre les deux niveaux avec création d'une ouverture permettant l'installation d'une échelle de meunier afin d'accéder à l'étage depuis l'intérieur de la cabane ;

- Aménagement des espaces de couchage afin de permettre l'hébergement de deux bergers ;
- Remplacement des deux fenêtres et de la porte en bois par de nouvelles menuiseries bois à double vitrage et création d'une fenêtre supplémentaire ;
- Surélévation ou extension du bâtiment pour permettre la création d'une mezzanine, ainsi que réfection de la toiture ;
- Installation de toilettes sèches ou d'un dispositif d'assainissement adapté à proximité de la cabane ;
- Installation d'un panneau solaire permettant de produire un minimum d'électricité.

Monsieur le Maire présente ensuite aux membres du Conseil municipal les pièces du marché élaborées par l'architecte missionné pour cette opération.

Il indique qu'il est envisagé de lancer la consultation des entreprises au cours de l'été 2026. Les offres seront analysées à l'automne afin de permettre un démarrage des travaux au printemps 2027.

Après avoir pris connaissance des pièces du marché et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les pièces du marché présentées par Monsieur le Maire ;
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de cette opération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au déroulement de la procédure ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager l'ensemble des dépenses afférentes à cette opération, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

5) Point sur les travaux sur le réseau d'eau

- Fuite d'eau place des Aires : Intervention semaine prochaine avec Philippe ROUX
- Dossier Schéma directeur de l'eau et DFCI subventionné à 50%. Tout le réseau est analysé et repéré (Les sources, les bouches à Clés, les regards d'eau, les réservoirs). Réunion à effectuer pour mise au propre de la cartographie du réseau d'eau.
- Dossier pour la 1ere phase des travaux de rénovation du réseau d'eau potable (centre bourg) à déposer cet automne pour obtenir la subvention de 70%
 2 phases prévues par la suite :
 - Fin de sécurisation de platelongue
 - Réseau du Pigneroux
- Regard de maillage des Blaches : dossier de subvention à déposer cet automne
- Demande de Monsieur ROCHE Noël pour déplacer un réseau qui passe dans sa parcelle privée. Dévoiement à prendre en charge par le propriétaire.
- Eau potable : Convocation par l'assurance de Madame SIMONAZZI suite à un dégât des eaux.

6) Points Divers

- OLD : Rappel à faire aux habitants

- Terrain de Madame BENJAMIN en vente : prix trop élevé pour une acquisition par la mairie.
- Pendant les congés de Damien il faut organiser la distribution de repas 4 fois par semaine : calendrier et adresses à communiquer aux remplaçants.
- Retour de maladie d'Alexandre : Essayer de conserver Damien après 2027. Etude de mutualiser un des 2 agents avec Réallon.
- Objectif de réduction de l'entretien des fleurs de la commune : Par exemple organiser l'arrosage par quelques habitants et choisir des essences plus résistantes à la sécheresse.
- Toilettes sèches du Lac : incivilités répétées en trainant une maintenance très difficiles. Quelles solutions ? Remettre des toilettes chimiques ?

La séance est levée à 20h50

Monsieur Le Maire,
Daniel BEY

MAIRIE DE ST-APOLLINAIRE (Htes-Alpes)